

## CONVOCATION DU 23 MAI 2025

Le conseil municipal de SOMLOIRE se réunira le vendredi 23 mai 2025 en séance ordinaire, à 20 heures 00 minutes à la salle de conseil de SOMLOIRE.

ORDRE DU JOUR :**1- FINANCES :**

- Décision modificative n°1 sur le budget principal de la commune
- Décision modificative n°2 sur le budget principal de la commune
- Vote de la durée de l'amortissement
- Décision modificative n°3 sur le budget principal de la commune

**2- PERSONNEL COMMUNAL :**

- Recrutement temporaire d'un agent en CDD pour accroissement d'activité
- Fermeture du poste d'adjoint administratif territorial à temps complet
- Ouverture d'un poste sur le grade d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet 35 h par semaine au 22 septembre 2025
- Avenant au contrat en CDD de la responsable à l'agence postale
- Convention portant création du service commun « Médiathèque »
- Avenant à la convention de Cesbron Cyrille signée le 09/12/2024 est modifié comme suit à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025
- Avenant à la convention de la mise à disposition d'un agent contractuel « Mme Devarieux Géraldine »

**3- DIVERS :**

- Formation pour les agents communaux
- Déroulement de l'évènement « Inauguration de la résidence »

**4- COMMISSION VIE SOCIALE :**

- Nouveau tarifs du restaurants scolaires pour l'année 2025-2026
- Convention entre les communes sur le tarifs des moyens de garde
- Subvention à l'association Famille Rurale pour l'année 2025

**5- COMMISSION AMÉNAGEMENT DES BATIMENTS DU TERRITOIRE ET DE LA GESTION DE L'EAU :**

- Bâtiments communaux : isolation de la salle de stockage de la supérette

**6- COMMISSION CADRE DE VIE :**

- Nouveaux achats d'équipements pour l'entretien des espaces verts

## SÉANCE ORDINAIRE DU 23 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 23 mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 20 mai 2025, s'est réuni à la salle de conseil, sous la présidence de Monsieur CRÉTIN Sébastien, Maire.

Présents : CRÉTIN Sébastien, COULONNIER Dolorès, CHOUTEAU Jérôme, FESTOC Laurent, FRAPPREAU Thomas, BLIN Aurélie, CHABAUTY Sébastien, LANGLOIS Céline. PLARD Stéphanie, JOUTEAU Aurélien, FRAPPREAU Thomas, CAILLÉ Gaylord, DOUBLET Noémie, BLIN Aurélie

Absent(e)s excusé (e)s : PLARD Stéphanie (pouvoir : COULONNIER Dolorès), JOUTEAU Aurélien (pouvoir : CRÉTIN Sébastien), ROUILLARD Laëticia, CHUPIN Thomas, DOUBLET Noémie, CAILLÉ Gaylord

Secrétaire de séance : FRAPPREAU Thomas

### Validation du procès-verbal du 04 avril 2025 :

Le conseil municipal valide le procès-verbal à l'UNANIMITÉ

### 1- FINANCES :

- Décision modificative n°1 sur le budget principal de la commune

M. le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal la nécessité de prendre une décision modificative sur le budget principale de la commune afin de régulariser les dépenses d'investissement.

#### CREDITS A OUVRIR

Sens	Section	Chap.	Art.	Objet	Montant
D	I	204	2041582	Bâtiments et installations	12 586
				Total	12 586

#### CREDITS A REDUIRE

Sens	Section	Chap.	Art.	Objet	Montant
D	I	21	21314	Bâtiments culturels et sportifs	12 586
				Total	12 586

Les membres du conseil ont validé la décision modificative.

- Décision modificative n°2 sur le budget principal de la commune

Il a été proposé et validé par l'assemblée délibérante, une décision modificative sur le budget principal de la commune afin de régulariser les mandats comptabilisés à tort à l'article 21538.

## CREDITS A OUVRIR

Sens	Section	Chap.	Art.	Objet	Montant
R	I	041	21538	Autres réseaux	130 337,82
				Total	130 337,82

## CREDITS A OUVRIR

Sens	Section	Chap.	Art.	Objet	Montant
D	I	041	2041582	Bâtiments et installations	130 337,82
				Total	337,82

- Vote de la durée de l'amortissement

Suite aux travaux d'assainissement « rue des Mauges, rue des Jonquilles, place du souvenir et allée de la Frairie », les membres du conseil ont à voter la durée de l'amortissement à prévoir au budget principal sur les fonds de concours du SIEMML.

A l'unanimité, le conseil municipal a validé l'amortissement sur une durée de 15 ans.

- Décision modificative n°3 sur le budget principal de la commune

M. le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal la nécessité de prendre une décision modificative sur le budget principal de la commune afin de comptabiliser les amortissements complémentaires des fonds de concours versés en 2024 et 2025 au SIEMML.

## CREDITS A OUVRIR

Sens	Section	Chap.	Art.	Objet	Montant
D	F	042	6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	10 862
				Total	10 862

## CREDITS A REDUIRE

Sens	Section	Chap.	Art.	Objet	Montant
D	F	023		Section	10 862
				Total	10 862

## CREDITS A OUVRIR

Sens	Section	Chap.	Art.	Objet	Montant
R	I	040	28041582	Bâtiments et installations	10 862
				Total	10 862

## CREDITS A REDUIRE

Sens	Section	Chap.	Art.	Objet	Montant
R	I	021		Immobilisations corporelles	10 862
				Total	10 862

**2- PERSONNEL COMMUNAL :**- Recrutement temporaire d'un agent en CDD pour accroissement d'activité

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal la nécessité d'embaucher en CDD, un agent temporaire pour accroissement d'activité en espace vert.

Le contrat est conclu à partir du 26/05/2025 jusqu'au 27/06/2025 avec une période d'essai de 15 jours.

A ce titre, les membres du Conseil Municipal décident de passer un contrat à durée déterminée avec Mr DEBERLES Hugo afin de pallier à l'accroissement d'activité. Son temps de travail sera de 18 heures par semaines.

Son contrat sera renouvelé si besoin.

- Fermeture du poste d'adjoint administratif territorial à temps complet

Mr Le Maire Sébastien CRÉTIN, propose aux membres du conseil municipal de fermer le poste d'adjoint administratif territorial à temps complet soit 35,00h par semaine au 22 septembre 2025 à la mairie.

A partir du 22 septembre 2025, le poste d'adjoint administratif territorial à temps complet sera vacant.

- Ouverture d'un poste sur le grade d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet 35 h par semaine au 22 septembre 2025

Suite à l'examen professionnel de l'agent titulaire en poste à la mairie, les membres du conseil autorisent le maire à recruter l'agent au grade d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet soit 35 heures par semaine.

- Avenant au contrat en CDD de la responsable à l'agence postale

Le présent avenant au contrat en CDD de la responsable à l'agence postale a pour objet de prolonger la durée du contrat à durée déterminée initialement conclu le 01 avril 2025 et arrivant à échéance le 05 juin 2025.

La durée du contrat par l'avenant est prolongée à partir du 06 juin 2025 au 31 juillet 2025.

- Convention portant création du service commun « Médiathèque »

Les communes de Cholet Agglomération disposent de bibliothèques municipales gérées par des bénévoles, dont les missions sont coordonnées et encadrées par l'équipe de la médiathèque communautaire, en charge du Réseau Intercommunal des bibliothèques de l'Agglomération.

Dans un objectif de professionnalisation de cette mission, Cholet Agglomération et les communes de Maulévrier, La Plaine, Somloire, Coron, La Tessoualle, Les Cerqueux et Yzernay se sont accordées pour expérimenter la mise en place du service commun « médiathèque » ayant vocation à encadrer deux bibliothécaires professionnels, à temps non-complet (28/35<sup>ème</sup>) rattachées à la Médiathèque Communautaire et mises à disposition des communes précitées.

S'agissant d'une mutualisation de moyens, ce service commun ne modifie pas la répartition des compétences, chaque maire conservant ses prérogatives en matière de lecture publique.

Il est donc proposé au Conseil de Communauté d'approuver la convention ci-jointe, portant création du service commun « médiathèque » et fixant les modalités de la mise à disposition de ces deux

bibliothécaires auprès desdites communes à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025, et du remboursement des charges de mutualisation.

Considérant l'intérêt fonctionnel à mettre en œuvre un service mutualisé avec les communes, les membres du conseil valident pour la commune de Somloire la convention.

- Avenant à la convention de Cesbron Cyrille signée le 09/12/2024 est modifié comme suit à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025

Le travail de cet agent mis à disposition est organisé par Mme Devarieux Géraldine, directrice de la Résidence l'Épinette dans les conditions suivantes :

15h de travail hebdomadaire, durée moyenne hebdomadaire en fonction des travaux.

La situation administrative de cet agent mis à disposition est gérée par la commune de Somloire.

Les autres articles de la convention restent inchangés

- Avenant à la convention de la mise à disposition d'un agent contractuel « Mme Devarieux Géraldine »

Vu l'accord conclu par M. Sébastien CRÉTIN avec Mme Géraldine DEVARIEUX, le 9 novembre 2020, la recrutant sur le grade d'attaché territorial depuis le 18 janvier 2021 et vu l'accord de l'agent sur les termes de la présente convention en date du 28 février 2025.

L'avenant au contrat de travail de Mme Géraldine Devarieux sera conclu pour tenir compte de cette mise à disposition,

L'objet et durée de la mise à disposition de la convention signée le 14 mars 2025 est modifié comme suit : « Villa'âge l'Épinette » met à disposition Mme Géraldine Devarieux, agent contractuel recruté sur un emploi de catégorie A au grade d'attaché territorial, de la commune de SOMLOIRE pour exercer une mission d'accompagnement à l'optimisation du fonctionnement des services de la commune à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025, pour une durée de 6 mois à raison d'un jours par semaine. Les autres articles de la convention restent inchangés.

### **3- DIVERS :**

- Formation pour les agents communaux

Dans un souci constant d'amélioration des compétences et de maintien de la qualité du service public, il apparaît nécessaire de procéder au renouvellement de la formation des agents communaux. Le SST (Sauveteur Secouriste du Travail) est un salarié formé pour porter les premiers secours en cas d'accident sur le lieu de travail et de participer à la prévention des risques professionnels.

La formation SST se déroulera le lundi 28 juillet à la mairie.

- Déroulement de l'évènement « Inauguration de la résidence »

L'inauguration des travaux de remplacement de la porte d'entrée et de séparation de logement à la résidence avec la société Meldomys est programmé le vendredi 4 juillet à 14H45 aux abords de la résidence, au cours de la cérémonie, une remise de médaille et une visite des différents services est organisées.

#### Démission du Conseil Municipal

Mme Céline LANGLOIS a fait part de son attention de démissionner du Conseil Municipal, pour des raisons personnelles qu'il l'oblige à quitter la commune de Somloire. Mme LANGLOIS a remis sa lettre pour faire valoir ses droits.

#### **4- COMMISSION VIE SOCIALE:**

##### - Nouveau tarifs du restaurants scolaires pour l'année 2025-2026

La commission a présenté à l'assemblée délibérante un bilan sur le nombre de repas servi au restaurants scolaires depuis l'année 2020. Il est constaté une baisse des enfants scolarisé ce qui donne une baisse au service du restaurant scolaire.

Années scolaires	Nombre de repas servis à l'année	Moyenne /jour	Commentaires
2020-2021	8 544	61	68 enfants/74 scolarisés
2021-2022	8 323	60	71 enfants/78 scolarisés
2022-2023	9 098	66,9	73 enfants/80 scolarisés
2023-2024	8 215	59	64 enfants/69 scolarisés
2024-2025 prévisionnel	8 026	59	64 enfants/70 scolarisés

Après avoir voté à bulletin secret, le Conseil Municipal décide d'augmenter de 3% le prix des repas.

Hausse de 3,00%	4,44 € 4 repas/semaine
	5,07 € 1 à 3 repas/semaine
	7,32 € occasionnel
	7,43 € stagiaires
	10,04 € adultes

##### - Convention entre les communes sur le tarifs des moyens de garde

Mr le Maire donne lecture de la nouvelle convention de partenariat pluricommunale entre les 5 communes (Maulévrier, Yzernay, Somloire, La Plaine, Les Cerqueux) : utilisation des accueils collectifs pour mineurs et les établissements d'accueil de jeune enfants.

Pour la commune de SOMLOIRE :

**L'utilisation du Multi-Accueil - EAJE**

La commune de Maulévrier est la commune d'implantation du service.

La commune de Somloire est la commune utilisatrice du service.

La commune utilisatrice peut accorder une somme annuelle maximale de 4000 euros à la commune d'implantation.

Les parties s'engagent à respecter l'ensemble des éléments contractuels de la présente convention.

**L'utilisation des Accueils Collectifs de Mineurs sans hébergement - extrascolaires- petites et grandes vacances scolaires**

La commune de Somloire s'engage à fixer un montant maximum annuel aux communes d'implantation du service.

<i>Communes</i>	<i>RAC Collectivité</i>	<i>Montant annuel maximum</i>
<i>Les Cerqueux</i>	<i>2.04 €</i>	<i>1000 euros</i>
<i>Maulévrier</i>	<i>3.24 €</i>	<i>100 euros</i>
<i>Yzernay</i>	<i>2.16€</i>	<i>100 euros</i>
<i>La Plaine</i>	<i>0.61 €</i>	<i>300 euros</i>

**Utilisation des Accueils Collectifs de Mineurs avec hébergement - lors des séjours d'été.**

La commune de Somloire s'engage à fixer un montant maximum annuel aux communes d'implantation du service.

<i>Communes</i>	<i>RAC Collectivité</i>	<i>Montant annuel maximum</i>
<i>Les Cerqueux</i>	<i>2.04 €</i>	<i>1500 euros</i>
<i>Maulévrier</i>	<i>3.24 €</i>	<i>100 euros</i>
<i>Yzernay</i>	<i>2.16 €</i>	<i>100 euros</i>
<i>La Plaine</i>	<i>0.61 €</i>	<i>400 euros</i>

**- Subvention à l'association Famille Rurale pour l'année 2025**

Il est nécessaire de modifier la subvention à l'association Famille Rurale, en effet après le départ à la retraite de l'agent qui était mis à disposition auprès de l'association et le choix de ne pas en reconduire une nouvelle et l'engagement de la commune pour maintenir le service périscolaire le Conseil Municipal est amené à se prolonger sur cette nouvelle demande. Après avoir pris connaissance de cette nouvelle demande, du budget prévisionnel et après en avoir délibéré, les membres du conseil décident d'allouer la subvention de 4 000 € à l'association Famille Rurale

**5- COMMISSION AMÉNAGEMENT DES BATIMENTS DU TERRITOIRE ET DE LA GESTION DE L'EAU :****- Bâtiments communaux : isolation de la salle de stockage de la supérette**

La commission a présenté différents devis pour l'isolation de la salle de stockage de la supérette. Le devis de l'entreprise UZUREAU a été retenu pour un montant 6 739,72€ TTC.

**6- COMMISSION CADRE DE VIE :****- Nouveaux achats d'équipements pour l'entretien des espaces verts**

Les agents communaux ont besoins d'un large éventails de matériels pour assurer leurs missions de service public, que ce soit pour l'entretien des espaces verts, la sécurité, ou les interventions techniques.

Il a été présenté et validé le devis de SOM AGRI pour un montant 4 011,60 € TTC.

(Tondeuse tractée, broyeur et rampe de chargement)

A 23 h 30, l'ordre du jour étant clos, Mr le Maire clôt la séance.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au **vendredi 04 juillet 2025 à 20 h 00**  
**à la salle de conseil.**